

PROGRAMME FAO-UE FLEGT



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Suède
Sverige



**RAPPORT DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE
SENSIBILISATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SUR
L'APPROVISIONNEMENT ET L'UTILISATION DES BOIS D'ORIGINE
LEGALE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE AU CAMEROUN
YAOUNDE, JARDIN ZOOLOGIQUE DE MVOG-BETI,
18 JUILLET 2018**



Yaoundé, le 18 Juillet 2018

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1 Contexte et justification.....	4
2 Objectifs visés et résultats attendus.....	5
2.1 Objectifs visés	5
2.1.1 Objectif général.....	5
2.1.2 Objectifs spécifiques.....	5
2.2 Résultats attendus.....	5
3 Déroulement de l'atelier	6
3.1 La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier	6
3.1.1 Le mot de bienvenue du Directeur Général du CERAD.....	7
3.1.2 Discours d'ouverture du Représentant du Ministres des Forêts et de la Faune.....	8
3.2 La présentation des exposés par le CIFOR et le CERAD.....	9
3.2.1 L'exposé du CIFOR	9
3.2.2 L'exposé du CERAD	9
3.3 Le recueil des propositions des représentants des Administration publiques pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun.....	9
4 Perspectives et recommandations.....	10
5 Clôture des travaux	10
Annexes.....	11
Annexe 1 : Efforts du CIFOR pour faciliter la mise en œuvre des APV-/FLEGT sur le marché domestique	12
Annexe 2 : Pourquoi les administrations publiques doivent-elles acheter et utiliser du bois légal ?	21
Annexe 3 : Liste des participants	23

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCOVA	Association Nationale du Collectif des Vendeurs et Assimilés de Bois
APV	Accord de Partenariat Volontaire
CERAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles
MIB	Marché Intérieur de Bois
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SVL	Système de Vérification de la Légalité
VC	Vente de Coupe
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UE	Union Européenne
UTB	Unité de Transformation du Bois

1 Contexte et justification

L'amélioration continue de la contribution de la gestion durable des forêts à la croissance et à l'emploi au Cameroun n'est pas envisageable sans une amélioration de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et l'augmentation subséquente de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. L'atteinte de cet objectif exige, à la fois, l'organisation et le fonctionnement du Marché Intérieur du Bois (MIB), l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des sciages d'origine légale dans le marché domestique Camerounais.

Les sciages de bois commercialisés et consommés dans ce marché étant encore largement d'origine informelle, des efforts doivent être fournis pour développer des demandes publiques et privées des sciages d'origine légale. On ne peut plus œuvrer pour la lutte contre l'exploitation forestière illégale en agissant uniquement sur l'offre. La demande et la consommation du bois sont des secteurs incontournables dans la réussite de cette mobilisation. Elles doivent y concourir dans la mesure où une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois de source légale peut convaincre, à court, moyen et long terme, les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière. L'action dans le segment de la consommation peut influencer, structurer et améliorer les pratiques de production.

Les Administrations publiques constituant un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun, elles doivent être informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité de consommer des sciages d'origine légale. C'est dans ce cadre que s'inscrivaient les travaux de l'atelier de plaidoyer pour l'utilisation des bois d'origine légale auprès des Administrations publiques.

2 Objectifs visés et résultats attendus

2.1 Objectifs visés

L'atelier de plaidoyer pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale auprès des Administrations publiques visait deux (02) types d'objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

2.1.1 Objectif général

L'objectif général de l'atelier était de faire un plaidoyer auprès des Administrations publiques pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun.

2.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'atelier sur le plaidoyer étaient les suivants :

- Présenter les estimations actuelles des bois de source illégale dans les principaux marchés urbains au Cameroun et leur impact sur l'économie nationale ;
- Présenter le Projet d'appui à l'essor des demandes publiques et privées des sciages d'origine légale au Cameroun ;
- Présenter la politique Camerounaise actuelle et les perspectives de promotion et d'utilisation des bois d'origine légale dans la commande publique au Cameroun ;
- Présenter les raisons pour lesquelles les Administrations publiques doivent s'approvisionner et utiliser les bois d'origine légale au Cameroun ;
- Recueillir les propositions des représentants des Administrations publiques sur les perspectives futures de plaidoyer auprès des Administrations publiques pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun.

2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de l'atelier étaient les suivants :

- La présentation des estimations actuelles des bois de source illégale dans les principaux marchés urbains au Cameroun et leur impact sur l'économie nationale ;
- La présentation du projet d'appui à l'essor des demandes publiques et privées des sciages d'origine légale au Cameroun ;
- La présentation de la politique camerounaise actuelle et les perspectives de promotion et d'utilisation des bois d'origine légale dans la commande publique au Cameroun ;
- La présentation des raisons pour lesquelles les Administrations publiques doivent s'approvisionner et utiliser les bois d'origine légale au Cameroun ;
- L'identification des propositions des représentants des Administrations publiques pour le développement du plaidoyer pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun auprès des Administrations publiques.

3 Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en quatre (04) principales séquences :

- La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier ;
- La présentation des exposés par le CIFOR et le CERAD ;
- Le recueil des propositions des représentants des Administrations publiques sur les perspectives futures de plaidoyer auprès des Administrations publiques pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun ;
- La clôture des travaux de l'atelier.

3.1 La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier

La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux a été ponctuée par :

- Le mot de bienvenue du Directeur Général du CERAD
- Le discours d'ouverture du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune

3.1.1 Le mot de bienvenue du Directeur Général du CERAD

Le Directeur Général du CERAD a commencé son mot en souhaitant une chaleureuse bienvenue à tous les participants. Ensuite, il a remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Union Européenne qui, à travers le Programme UE FAO FLEGT, ont apporté un appui financier à la réalisation des activités du projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » (PO 328478). Le Directeur du CERAD a également exprimé sa profonde gratitude au MINFOF et au CIFOR pour l'excellente collaboration qu'ils ont eue pendant la mise en œuvre du projet. Il a enfin adressé ses remerciements à toutes les Administrations publiques qui ont œuvré pour la réalisation du projet et il a émis le vœu de voir se poursuivre cette collaboration tout au long des prochaines années. Le Directeur Général du CERAD a justifié la tenue de cet atelier par la conviction que les partenaires au projet ESSOR estiment que la lutte contre l'exploitation illégale du bois ne pourra pas être gagnée sans la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des sciages d'origine légale dans le marché domestique du bois. Par conséquent, en plus d'agir dans le domaine de la production et de l'offre en bois, la lutte contre l'exploitation forestière illégale doit aussi prendre en compte la demande en bois pour la bonne et simple raison qu'une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois d'origine légale peut convaincre, à court, moyen et long terme, les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière. Dans cette démarche, les Administrations publiques qui constituent un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun doivent donc être informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité d'acheter et d'utiliser des bois d'origine légale¹. Le Directeur Général du CERAD a terminé son propos en précisant que la marche vers la légalité forestière était désormais irréversible. Ainsi, tous les acteurs du

¹ L'APV/FLEGT Cameroun définit le bois légal étant le bois provenant ou issu d'un ou plusieurs processus de production ou d'acquisition, y compris les bois importés, totalement conformes à l'ensemble des critères issus des textes de lois et règlements en vigueur au Cameroun et applicables au secteur forestier et vérifié/contrôlé selon les modalités précisées dans l'Accord.

secteur forestier devraient tous regarder dans cette direction et œuvrer pour la réussite de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun.

3.1.2 Discours d'ouverture du Représentant du Ministres des Forêts et de la Faune

Prenant la parole à la suite du Directeur du CERAD, le Représentant du Ministre des forêts, en la personne du Secrétaire Général du MINFOF, a commencé son discours par un souhait de bienvenue à tous les participants. Il a ensuite félicité et remercié les équipes du MINFOF, du CIFOR et du CERAD pour leurs efforts dans l'organisation et la tenue effective de l'atelier. A cet égard, il a précisé que cette collaboration était un vibrant témoignage de la disponibilité permanente du Gouvernement du Cameroun à travailler avec les acteurs de la société civile pour faire progresser la gouvernance forestière au Cameroun. Il a également remercié l'Union Européenne, la FAO et tous les autres partenaires au développement, pour leur soutien considérable et constant à la mise en œuvre effective de l'Accord de Partenariat Volontaire signé avec l'Union Européenne. Le Secrétaire Général a enfin témoigné la profonde et sincère gratitude du MINFOF à tous les Représentants des Administrations Publiques et à tous les autres participants à l'atelier pour leur présence et leur participation décisive à la promotion et à l'utilisation des bois d'origine légale dans le Marché Intérieur du Bois au Cameroun.

Au sujet des Administrations Publiques, il dira que que celles-ci constituent aujourd'hui un acteur majeur de l'approvisionnement et de l'utilisation des bois au Cameroun et qu'elles figurent parmi les principaux acheteurs et utilisateurs du bois en circulation dans le Marché Intérieur du Bois. Par conséquent, pour améliorer la contribution de la gestion durable des forêts à la croissance économique et à l'emploi et accélérer la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Cameroun, dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT, il faut mobiliser toutes les Administrations publiques pour qu'elles achètent et n'utilisent que des bois d'origine légale. A la fin de son discours, le Secrétaire Général a souhaité que cet atelier marque une étape décisive

vers la réalisation de l'achat et de l'utilisation par tous du bois d'origine légale pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et accroître les revenus de l'Etat.

3.2 La présentation des exposés par le CIFOR et le CERAD

Deux exposés ont été présentés successivement et respectivement par le CIFOR et le CERAD.

3.2.1 L'exposé du CIFOR

Il était intitulé « **Les estimations actuelles des bois de source illégale dans les principaux marchés urbains au Cameroun et leur impact sur l'économie nationale par le CIFOR** » (Annexe 1)

3.2.2 L'exposé du CERAD

L'exposé du CERAD portait sur « **Les raisons pour lesquelles les Administrations publiques doivent s'approvisionner et utiliser les bois d'origine légale au Cameroun** » (Annexe 2)

3.3 Le recueil des propositions des représentants des Administration publiques pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun

Le recueil des propositions des représentants s'est fait à travers des échanges entre les intervenants et les participants, ainsi qu'à travers des fiches d'évaluation que les représentants des Administrations publiques ont remplies sur place et retournées au secrétariat du CERAD.

4 Perspectives et recommandations

Les participants à l'atelier ont recommandé que ce processus de plaidoyer soit mené au sein des Administrations publiques dès que les textes soumis à la hiérarchie seront rendus publics.

5 Clôture des travaux

La clôture des travaux a été marquée par les mots du Directeur Général du CERAD et du Représentant du MINFOF. Ils ont remercié tous les participants et encourager les Administrations publiques présentes à l'atelier à continuer dans la voie de l'approvisionnement et de l'utilisation du bois légal.

Les participants ont partagé un repas de clôture en commun.

Annexes

Annexe 1 : Efforts du CIFOR pour faciliter la mise en œuvre des APV- /FLEGT sur le marché domestique



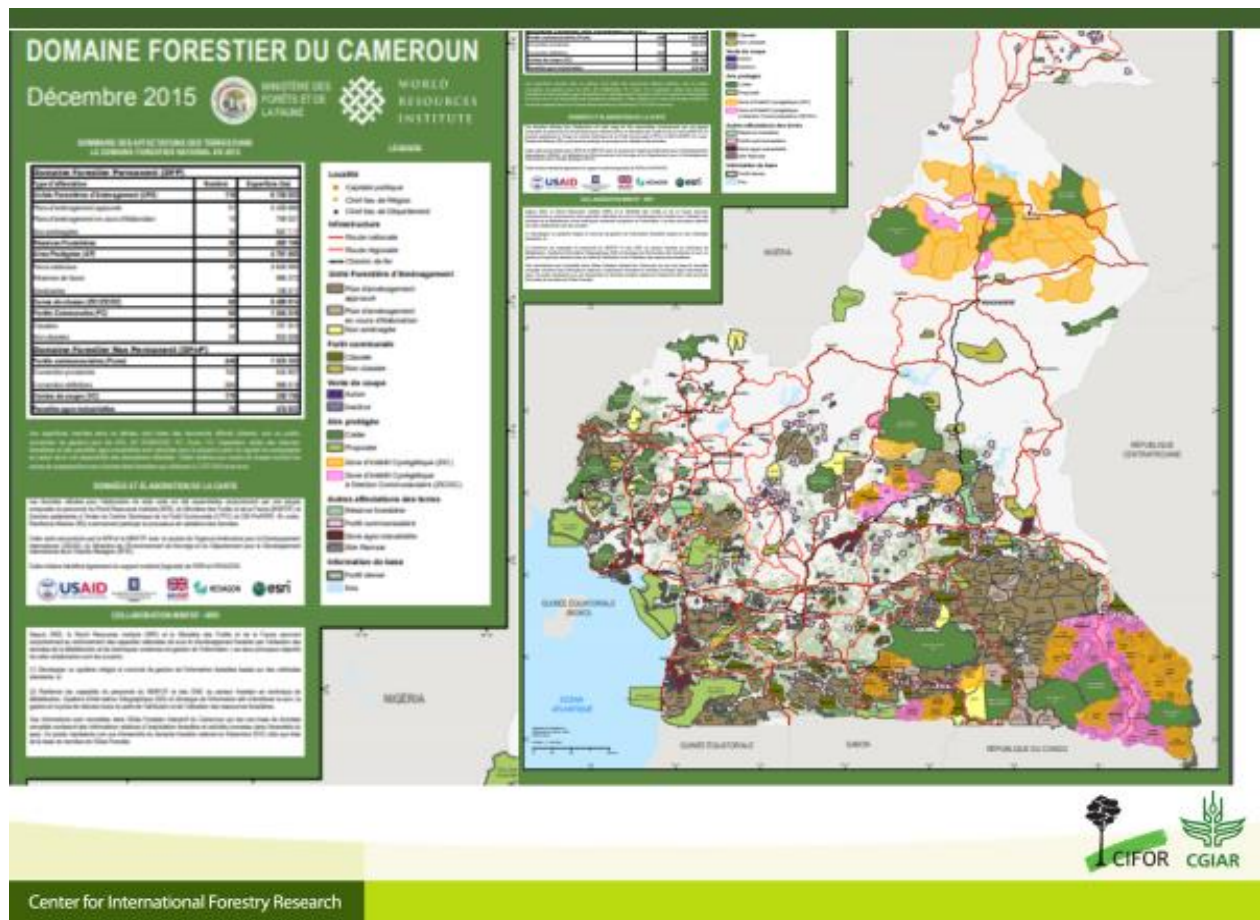
Plan de l'exposé

1. Rappels du contexte Camerounais pendant les négociations
2. Illégal logging (2008-2010)/PROFORMAL: Policy and regulatory options to recognise and better integrate the domestic timber sector in tropical countries; 2010-2013
3. Cibler et promouvoir les demandes de sciages légaux sur le marché national (2015-2016)
4. Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun (Depuis septembre 2017)

❖ Mandat du CIFOR

Le CIFOR est membre du consortium CGIAR qui œuvre en faveur du bien être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement;

❖ DOMAINE FORESTIER DU CAMEROUN



❖ **Deux filières approvisionnent le marché**

	Secteur artisanal	Secteur industriel
Permis d'exploitation	Non (ou alors rare)	Oui (Concessions, forêts communautaires,,,))
Techniques de coupe et de transformation	Tronçonneuse (parfois scie mobile) pour la coupe et la transformation en forêt, un petit nombre d'arbres par opération	Equipements lourds, un grand nombre d'arbres abattus par opération, usine de traitement après le débardage et le transport par camion
Ventes	Une qualité médiocre des sciages pour les marchés du pays et ceux des pays voisins	Grumes, sciages, placages, contreplaqués, planches, presque exclusivement destinés à l'exportation
Taxes et réglementations	Essentiellement informelles	Essentiellement formelles

❖ Question de recherche

Quels compromis pour intégrer l'exploitation artisanale et le marché intérieur des débités dans le processus APV/FLEGT?

Quelle gouvernance?

Quels moyens de subsistance?

Quelles réformes à apporter?

❖ Collecte des données de 2008 à 2013

Données hebdomadaires (marchés et flux, jour/nuit sur les principaux points d'entrée des villes, terre/eau)

Analyse détaillée des opérations forestières (production, transport, livraison, taux de rendement matière et coûts/ bénéfices)

En amont et en aval de la filière

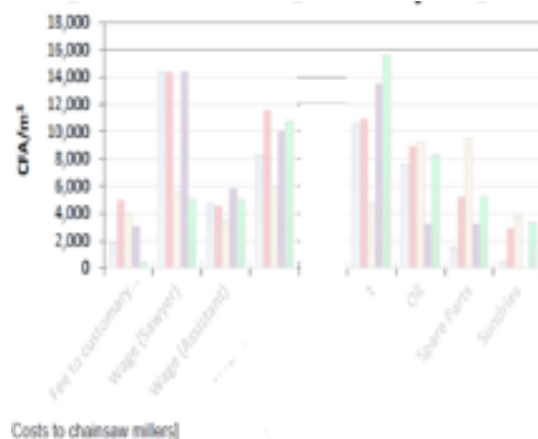
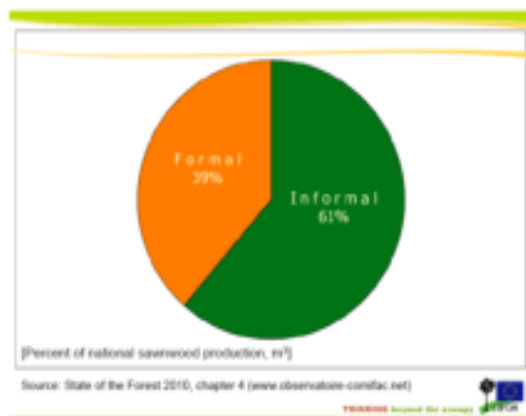
Villes	Bertoua, Douala, Yaoundé, Limbé, Kumba
Nombre total de marchés	882
Nombre total de dépôts suivis	177
Nombre total de postes de contrôle suivis	
Nombre total d'enquêtes en milieu rural	340

❖ Trois résultats majeurs

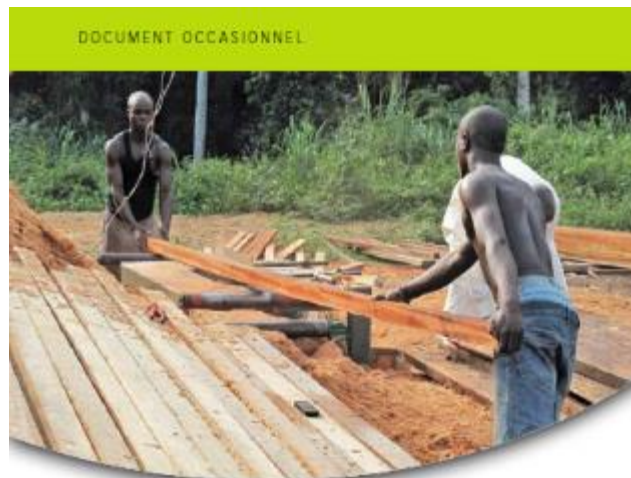
Plus de 60% de la production nationale est de source informelle

Activité constitue une importante source de revenus des ménages en milieu rural

L'absence de titre légal d'exploitation n'est pas un problème pour les opérateurs



Cameroun	Ranking (%)
Administrative hassles	75%
Abus de confiance	25%
Negotiations with tree owners	18%
Cost of materials and transport	18%
Dangerous activities in the forest	17%
Bad conditions of materials	13%
Difficulties in finding "good" trees	10%
Difficulties in finding buyers	10%
Lack of financial resources	10%
Fees	8%
Lack of legal title	7%
Timber theft	7%



Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun

État des lieux, opportunités et défis

Paolo Omar Cerutti
Guillaume Lescauyer

Publication disponible sur WWW.CIFOR.ORG / PRO-FORMAL

❖ Quelques conséquences

- Pour les exploitants
 - Etat de droit questionné
 - Précarité et endettement
 - Pas d'investissement
- Pour la société
 - Conflit intra-inter institutions
 - Pas d'optimisation (données et services)
 - Perte des ressources (econ, ecol, sociales)
 - Perte de confiance dans les institutions
 - Un Etat avec une faible légitimité.

❖ **Cameroun: la situation en 2013**

- L'offre de la somme des titres légaux ne suffit pas encore à répondre à la demande du marché domestique;
- Les « grilles de légalité » développées pour les titres légaux sont difficilement applicables par les acteurs
- Commerce vs développement, focus politique encore très lourd sur le second;
- Les données/informations disponibles ne sont pas capitalisées;
- Défiance sur les résultats et informations générées;
- Pas de signes évidents que la demande (nationale + régionale) va diminuer sur le moyen terme

❖ **Cibler et promouvoir les demandes de sciages légaux sur le marché national**

Contexte

L'inclusion du marché intérieur du bois dans l'APV requiert la légalisation des produits bois commercialisés auprès des consommateurs camerounais privés comme publics

Trois obstacles potentiels à l'apparition d'un marché domestique du sciage légal au Cameroun:

Les offres de sciages légaux ne peuvent pas fournir la quantité requise par les consommateurs

Les offres de sciages légaux ne peuvent proposer des prix acceptables par les consommateurs

La faible sensibilité actuelle des demandes nationales à l'origine des sciages

❖ **L'importance de mieux analyser les contraintes à un développement du MIB**

Projet « Cibler les demandes de sciages légaux » mené par CERAD-CIFOR-MINFOF-ANCOVA, sur fonds FAO-UE FLEGT, 2015-16

Plusieurs activités réalisées:

Un bilan des différentes demandes de sciages et meubles

Un bilan des différentes offres nationales de sciages légaux

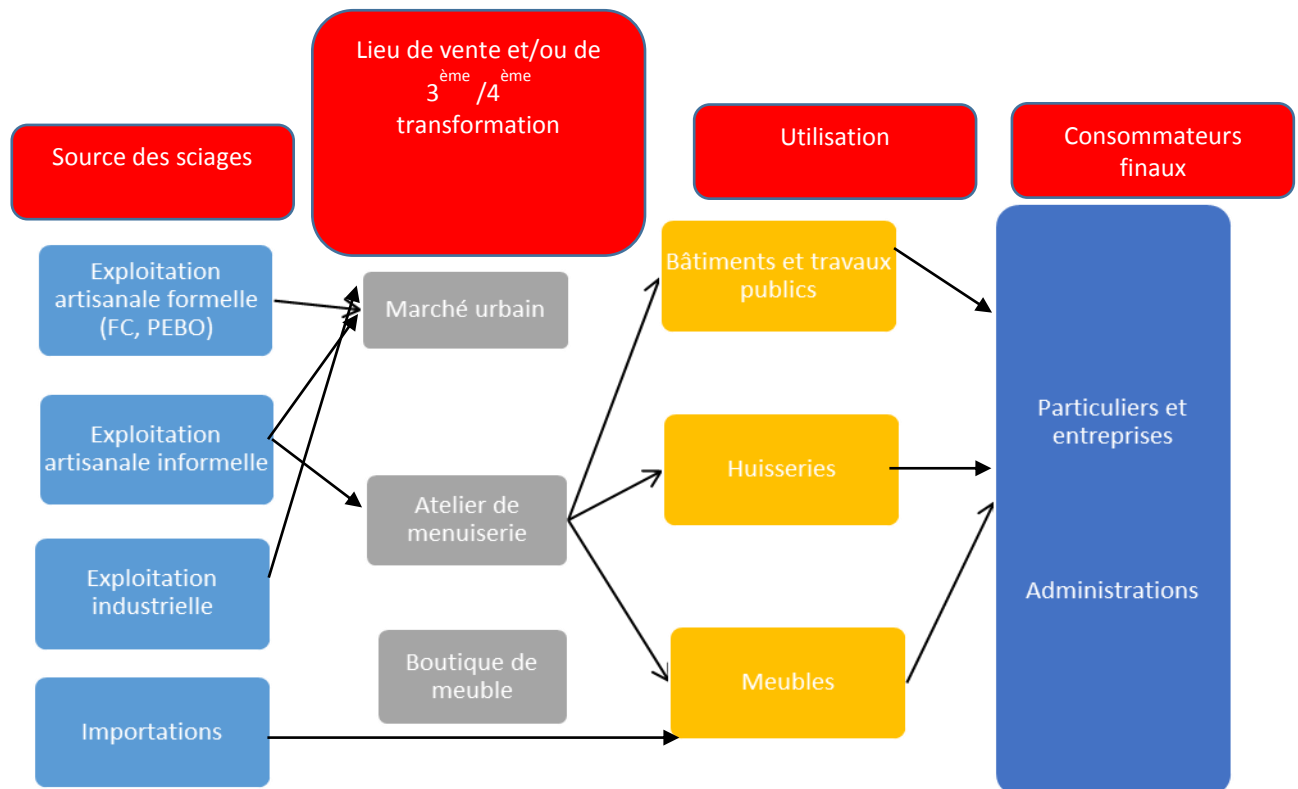
Une confrontation des demandes et offres pour identifier les conditions d'émergence d'un marché intérieur de sciages légaux

Rapport: source des données utilisées pour le projet ESSOR

www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BLescuyer1601F.pdf



❖ Flux d'approvisionnement des demandes domestiques en sciages et en meubles



Demandes de sciages et de meubles

- Sur les marchés urbains:
 - 830 000m³/an, à un prix moyen de 80 000FCFA/m³
 - Une augmentation (en volume et en valeur) de la consommation de sciages avec l'augmentation du revenu
 - et un basculement vers plus de légalité: pour une hausse du revenu de 20% à 100% dans les cinq prochaines années, respectivement 15% à 34% des clients se tourneraient vers l'achat de sciages légaux
 - La moitié des acheteurs interrogés accepteraient aujourd'hui de payer 10% plus cher pour acquérir des sciages d'origine légale (soit autour de 90 000F)
 - Les acheteurs pourraient supporter une hausse de 45% des prix actuels des sciages (soit jusqu'à 116 000 F.CFA) avant de les substituer par des produits alternatifs,
- Dans les ateliers de menuiserie: 22 000m³, mais quasiment aucune demande actuelle pour du bois d'origine légale
- Dans les boutiques de meubles en bois: 5 788m³, mais quasiment aucune demande actuelle pour du bois d'origine légale
- Marchés publics: 13 000m³, mais aucune demande actuelle pour du bois d'origine légale

❖ Offres nationales (Maximales) de sciages légaux

	FC	PEBO	Industrie
Volume débité (m3)	9,060	8,000	144,156
Prix de revient rendu marché (F.CFA/m3)	150,000	281,250	30-50% plus chers que prix actuels des marchés
Chiffre d'affaire (F.CFA)	1,359,000,000	2,250,000,000	

❖ Confrontation des demandes et des offres nationales de sciages légaux

En termes de quantité

Demandes sur marchés
urbains: 830 000m³

Offres par Industries
+ FC + PEBO = 161 000m³

En termes de prix (F.CFA/m³)
80 000 F

Demandes privées

En termes de prix (F.CFA/m³)
Consentements maximaux
à payer 116 000 F

Industrie
± 120 000 F

FC: 150 000 F

PEBO: 281 000 F

❖ Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun

Objectifs du projet Essor: Appuyer l'émergence des demandes en sciages d'origine légale

1. Convaincre les administrations d'exiger des sciages d'origine légale: MINFOF, CERAD, CIFOR
2. Convaincre certaines entreprises du BTP de s'approvisionner en sciages D'origine légale: CERAD
3. Convaincre les particuliers d'acheter des sciages d'origine légale dans les marchés urbains: ANCOVA et CIFOR
4. Sensibiliser les consommateurs privés à l'achat de meubles nationaux produits avec du bois légal: CIFOR

❖ Résultats attendus

- **Résultat 1:** Une politique d'approvisionnement en sciages légaux est promue auprès des organisations publiques
 - Activité 1.1. Elaboration d'une politique de promotion des sciages d'origine légale et d'une stratégie de plaidoyer vis-à-vis des organisations publiques nationales et internationales
 - Activité 1.2. Mise en œuvre du plaidoyer auprès des autorités publiques

Résultat 2 : Une politique d'approvisionnement en sciages légaux est promue auprès des grandes entreprises du secteur BTP

- Activité 2.1. Identifier les 10 plus grandes entreprises de BTP au Cameroun et l'existence de politiques de Responsabilité Sociale et Environnementale
- Activité 2.2. Elaboration d'une stratégie de plaidoyer vis-à-vis des entreprises du BTP pour s'approvisionner en bois légal
- Activité 2.3. Mise en œuvre du plaidoyer auprès des entreprises du BTP
- **Résultat 3:** Les acheteurs privés sont incités à acheter des sciages d'origine légale

- Activité 3.1. Campagne de sensibilisation à la légalité auprès des vendeurs et des acheteurs dans les marchés urbains
- Activité 3.2. Une campagne grand public est lancée en faveur des meubles nationaux produits avec du bois légal
- Activité 3.3. Une enquête est conduite en fin de projet dans les marchés de bois pour évaluer l'impact des campagnes de sensibilisation

Merci!

Annexe 2 : Pourquoi les administrations publiques doivent-elles acheter et utiliser du bois légal ?

PLAIDOYER AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR L'APPROVISIONNEMENT ET L'UTILISATION DES BOIS D'ORIGINE LEGALE AU CAMEROUN

**PATRICE BIGOMBE LOGO,
Directeur du CERAD,
E-mail: patricebigombe@hotmail.com**

PLAN DE L'EXPOSE

1. Contexte et justification du plaidoyer
2. Pourquoi les Administrations Publiques doivent s'approvisionner et utiliser le bois d'origine légale dans la commande publique ?
3. Où trouver du bois d'origine légale ?

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAIDOYER

L'amélioration continue de la contribution de la gestion durable des forêts à la croissance et à l'emploi au Cameroun n'est pas envisageable sans une amélioration de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et l'augmentation subséquente de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.

L'atteinte de cet objectif exige, à la fois, l'organisation et le fonctionnement du Marché Intérieur du Bois (MIB), l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des sciages d'origine légale dans le marché domestique Camerounais.

La demande et la consommation doivent y concourir dans la mesure où une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois de source légale peut convaincre, à court, moyen et long terme, les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière.

Les Administrations Publiques constituant un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun, elles doivent être

informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité de consommer du bois d'origine légale.

II. POURQUOI LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DOIVENT S'APPROVISIONNER ET UTILISER DU BOIS D'ORIGINE LEGALE ?

- Matérialiser leur engagement à lutter contre l'exploitation forestière illégale;
- Respecter les engagements internationaux du Cameroun;
- Accroître la contribution du secteur forestier à l'économie nationale à travers la lutte contre l'exploitation illégale du bois;
- Approvisionner le MIB en bois d'origine légale;

III. OÙ TROUVER DU BOIS D'ORIGINE LÉGALE AU CAMEROUN?

- Auprès des fournisseurs retenus dans la liste établie par le Ministère des Forêts et de la Faune.
- Auprès des entreprises/communes/communautés forestières gestionnaires des titres forestiers au Cameroun.
- Auprès des syndicats d'exploitants forestiers reconnus par l'Administration forestière (GFBC, etc.).

IV. PERSPECTIVES

- Poursuivre le plaidoyer auprès des Administrations Publiques au Cameroun.
- Suivre le processus en Afrique centrale.

Annexe 3 : Liste des participants

PROGRAMME FAO-UE FLEGT



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Suède
Sverige



ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SUR L'APPROVISIONNEMENT ET L'UTILISATION DU BOIS D'ORIGINE LEGALE AU CAMEROUN YAOUNDE, LE 18 JUILLET 2018

FICHE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE ET FONCTION	TELEPHONE/E-MAIL	SIGNATURE
1	NKIE Maxim Cyrille	SPM / A.T.T.	69648593 maxime.nkie@yahoo.fr	
2	DJOTO TONOUKOUA	DIR MINPOT	66621790 djo_tou@yahoo.fr	
3	TheMOTAYINDJA Hortense	SOPB / DPT/MINPOT	hmo@bonds@yahoo.fr 69914376	
4	Esther BIGOMBE Logo	CERAD/YAOUNDE	677 71 83 10 estherbigombe@yahoo.fr	
5	BENUELI ATANGANA STEVE	MININTAT / DI / IE	697 10 5 976 bive.ker.kouyou@yahoo.fr	
6	OUM Samuel Et Pain	MINERAT/HAIF	0023791111244@gmail.com 666 58 13 75	
7	Messina Elias Geofrey	MINPOT / CCJ	eliassobinga@yahoo.fr 695 22 5 8 07	
8	MENGUE Marie Odouze	MINFI/Cadre/S&DS	myrolange@yahoo.fr 69600678	
9	AMINDOU SOULEIMAN OUMAR	MINPOT/C&RP	amindou_souliman@yahoo.fr 695 905 1 94	
10	NABEHEHELE N. KRUDONME	MINPOT/C&SNPB	695687363 nabehehele@yahoo.fr	

10	WILLIAMS DEONIS EU NGOUANA	EG-15	653 95 3181	
11	MANSUE NGUITO	PICCINI	677 12 7739	
12	YELEM TSIGABELEM. F	MINHUBU/DANH	676 42 7985	
13	Mme MVOGOMIE ATOUBA Mme SUGOMIE	MINTP	2420 01 2946 630 87 5887	
14	DONAMO Gabriel	BEE Rse	676 89 9096 694 77 1887	
15	FOGANG Valentin	BUNS Saol	694 18 8277	
16	JTANANG WILLY	CERAS	691 50 7990	
17	MENGUE Marie Solange	MINFI	696 00 00 28	
18	KEGBOI Paul Claude Mine	ANDR	694 74 00 12	
19	MBASSA MAMA G	ANDR	695 05 6620	
20	FENSONE NYOYA DARTIN LUK	ARMS CONTRACTORS	697 70 00 32	
21	NKILI Diembonne A.	SCET Tunisie	697 39 94 49	
22	Nelly MANA	CERAD	691 80 56 26	
23	ETOUYER ALEXANDRE	SOGEA SATOM	694 92 2947	
24	SOLANGE BETORÉ	SAD/DANALIA	233 43 11 43	